



GUIDE DE LA REPRISE

DU NOUVEAU DANS VOTRE ÉPARGNE ENTREPRISE

En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, Roquette a décidé de confier la gestion de son dispositif d'épargne salariale et retraite à compter de janvier 2024 à :

- NATIXIS INTERÉPARGNE pour la tenue administrative des comptes,
- NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL et SIENNA GESTION pour la gestion financière des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

Pour permettre le transfert vers le nouveau dispositif, les opérations de versements*, rachats et arbitrages, seront suspendues à partir du 17/02/2024 et reprendront dès le 02/03/2024.

Ce changement d'acteur est sans impact sur les montants que vous avez investis dans vos plans.

Vous trouverez ci-après des informations pratiques concernant la reprise de la gestion de votre dispositif.

* Les versements sont possibles sur le nouveau dispositif dès sa mise en place auprès du nouveau teneur de comptes.

LE SUIVI DE VOTRE ÉPARGNE

- À partir de janvier 2024, vous pourrez contacter les téléconseillers via la ligne dédiée à l'opération de reprise :
02 31 07 70 08
- La valeur liquidative de sortie de vos avoirs est fixée au **23 février 2024**. La reprise de vos avoirs chez NATIXIS INTERÉPARGNE sera réalisée sur la valeur liquidative du **29 février 2024** sauf retard dans la transmission des éléments par le CIC.
- Le **4 mars 2024 au plus tard** :
 - > vous recevrez un e-mail de NATIXIS INTERÉPARGNE et après l'opération de transfert.
 - > vous pourrez vous connecter à l'Espace personnel, accessible sur : www.interepargne.natixis.com/epargnants

PREMIÈRE VISITE ? ACTIVEZ VOTRE COMPTE !

1. Renseignez votre n° entreprise, votre code serveur⁽¹⁾ ou votre adresse e-mail⁽²⁾,
2. Renseignez votre mot de passe⁽¹⁾,
3. Laissez-vous ensuite guider pour compléter votre profil (personnalisez votre profil et vérifiez vos données personnelles : adresse e-mail et postale, n° de mobile, coordonnées bancaires...).

(1) Adressé par courrier si votre employeur ne nous a pas communiqué d'adresse e-mail.
(2) Votre adresse e-mail est celle qui nous a été transmise par le teneur de comptes sortant. Vous pouvez la changer lorsque vous complétez votre profil. À défaut, si votre employeur n'a pas communiqué d'adresse e-mail, renseignez uniquement votre code serveur.

IMPORTANT

Pensez à mettre à jour vos coordonnées bancaires si nécessaire sur votre Espace personnel pour la bonne gestion et suivi des opérations.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Internet

www.interepargne.natixis.com/epargnants

Fructi Ligne 02 31 07 74 00

(coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Serveur vocal interactif : 7j / 7 - 24 h / 24

Téléconseillers : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.



LE TRANSFERT DE VOTRE DISPOSITIF EN 2 ÉTAPES

1) À partir de début mars, l'ensemble de vos FCPE actuellement géré au CIC sera repris en tenue de compte sur votre espace personnel Natixis Interépargne et la gestion pilotée CIC transférée vers celle de Natixis.

GESTION PILOTÉE PAR GRILLES



GESTION PILOTÉE AVENIR RETRAITE

2) À partir du mois de mai, nous réaliserons les opérations de transfert et de fusion des fonds gérés par le CIC vers les nouveaux supports de Natixis Interépargne, comme ci-dessous :

VOTRE ANCIEN DISPOSITIF	INDICATEUR DE RISQUE		VOTRE NOUVEAU DISPOSITIF	INDICATEUR DE RISQUE
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B	1/7	→	ROQUETTE PRUDENT	1/7
CM-AM PERSPECTIVE OBLI MT A	2/7	→	DNCA OBLIG MONDE	2/7
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE C	2/7	→	AVENIR MIXTE SOLIDAIRE	3/7
RF FLEXIBLE	3/7	→	SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES	4/7
RF ACTIONS 01	5/7	→		

■ Actions ■ Mixte ■ Obligataire ■ Monétaire ■ Retraite

À noter : les fonds du CIC sont désormais fermés à la souscription, seuls les arbitrages et les demandes de remboursement sont possibles. Pour réaliser vos versements, consultez l'ensemble de votre nouveau dispositif via le guide de l'épargnant

VOTRE TRANSFERT DE COMPTE(S) EN TOUTE SÉCURITÉ

1. En quoi consiste la reprise de vos avoirs ?

Il s'agit d'un ensemble d'opérations permettant au nouveau teneur de comptes de réceptionner les données (coordonnées personnelles, montant des avoirs...) et le montant de votre épargne actuellement investie. Cette opération est réalisée en concertation avec Roquette et votre ancien teneur de comptes.

La reprise de vos avoirs est réalisée dans les meilleures conditions de sécurité :

- aucun impact sur votre épargne,
- opération réalisée sans frais et sans remise en cause de la durée de blocage de votre épargne.

ex : si avant la reprise, vos avoirs étaient bloqués jusqu'en 2024, ils resteront bloqués jusqu'à cette date après la reprise.

2. Quelles sont les mesures prévues pour assurer la fiabilité du transfert ?

NATIXIS INTERÉPARGNE ont prévu un planning détaillé d'échanges d'informations avec le teneur de comptes sortant. L'ensemble des précautions nécessaires ont été prises afin de garantir la parfaite fiabilité de l'opération (reprise des opérations en suspens, mise à jour des données personnelles...).

À noter que le transfert de votre épargne sera réalisé au profit de fonds équivalents (caractéristiques similaires).

3. À quoi correspond la période de suspension des traitements administratifs ?

C'est le temps nécessaire :

- au teneur de comptes sortant pour :
 - finaliser les derniers traitements (souscriptions, rachats, arbitrages...),

- constituer les fichiers de transfert,
- réaliser le transfert des fonds.
- à NATIXIS INTERÉPARGNE pour contrôler et intégrer les informations reçues.

4. À qui transmettre les demandes de remboursement pendant la période de suspension des opérations ?

Jusqu'au 16 février 2024, le CIC traitera les demandes de remboursement au fil de l'eau.

Au-delà, NATIXIS INTERÉPARGNE deviendra votre nouveau teneur de comptes et prendra en charge les traitements de remboursement.

5. Que se passe-t-il si une demande de remboursement est transmise pendant la période de suspension des opérations ?

Les demandes reçues par le teneur de comptes sortant pendant la période de suspension des traitements seront transmises à NATIXIS INTERÉPARGNE. Elles seront mises en attente et traitées dès la reprise des opérations.

6. Que se passe-t-il pour les demandes de remboursement à cours limite* ?

Si elles n'ont pas été réalisées avant le début de la période de suspension des opérations, elles seront automatiquement annulées et devront être renouvelées auprès de NATIXIS INTERÉPARGNE.

* Niveau de valeur de part fixé par l'épargnant dont l'atteinte déclenche automatiquement le remboursement de ses avoirs.

Vos outils en ligne

Espace personnel : réalisez vos opérations et suivez l'évolution de votre épargne salariale en ligne (alertes personnalisables, relevés et avis d'opération en ligne).

• Connectez-vous sur www.interepargne.natixis.com/epargnants

• Munissez-vous de vos identifiants (n° d'entreprise et code serveur ou adresse e-mail et mot de passe).

Appli mobile et tablette :

consultez et gérez votre épargne salariale à portée de main ! (Disponible sur l'App Store et Google Play).



Préparation à la retraite : préparez votre retraite grâce à notre simulateur et définissez votre plan d'action personnalisé pour atteindre l'objectif d'épargne fixé.

Conseil personnalisé : nous vous accompagnons dans vos choix de placement afin qu'ils soient le plus en ligne possible avec votre profil investisseur et vos horizons de projets.

NATIXIS INTERÉPARGNE : www.interepargne.natixis.com/epargnants - Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris - SA au capital de 8 890 784 €, RCS Paris B 692 012669 - Activité annexée : intermédiation et courtage d'assurance, inscription ORIAS n° 10058367.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL : Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris - www.im.natixis.com - SA au capital de 94 127 658,48 €, RCS - Paris 329 450 738 - Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP 90-009 en date du 22 mai 1990.

ROQUETTE : Siège social: 62136 Lestrem, France Phone: + 33 3 21 63 36 00 - RCS Arras 357.200.054 TVA FR 46357200054 - Capital : 8 812 908 Euros - © Photos: Tous droits réservés Roquette. • janvier 2024 • Ce document n'a pas de valeur contractuelle.



LA CFDT

SECTION SYNDICALE CFDT ROQUETTE

Pour vous, avec vous !

www.cfdt-roquette.fr

